

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU COMITE SYNDICAL
DU 10 JANVIER 2013**

Le Comité syndical fait suite à celui du 14 décembre 2012 qui n'a pas pu avoir lieu faute de quorum.

Les convocations ont été envoyées le 20/12/2012.

La séance est ouverte à 18H30 par monsieur Charles BICH, président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BICH, JEANNIN, BILLION, BONMIER, BRELLIER, ROUSSET, MENET THIBAUD, ROCHE, VIGREUX, FERRAGATTI, RAVIER, DUPEPET, PACHE, MANDRAY, PAGET, POUCHOT ROUGE, EXERTIER, DALBON, CARRIER, RAFFOUX, BARBIER, BRICALLI, FRANCHINI, GUILLON, AUBERT, COLONEL, RAFFIN, REVY, CADOUX.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs SANTAIS, TROTTA, HUYGHE, VILLON, MARTINEZ, COMTE, ROSSET, BOUVIER, DONJON, FOURNIER.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs TESSANNE, RENAUD, DRILLAT, GALLO, CLAMECY, MICHEL, FLAMMIER, BELLEAU, SPOLITINI, ZANARDI, THOMAS, GUIDET, ANGERAND, PEDRON, BERGER, GRANIER, BARNIER, VALLIN BIDON, GEOFFROY.

Monsieur André BONMIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du 24 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Membres : 58

Quorum : 2^{ème} séance

Présents : 29

Votants : 29

ASSISTENT EGALEMENT : M. COULON, trésorier, M.GRUET pour la Sté IDEX, Mme SIBUET pour Sté SIBUET.

SOMMAIRE

- 1- Décision modificative au budget supplémentaire 2012
- 2- Budget primitif 2013
- 3- Tarifs 2013
- 4- Taux de TEOM
- 5- Ressources humaines : suppression de poste
- 6- Convention OCAD3E
- 7- Subventions
 - 7.1- Demandes de subventions
 - 7.2- Subvention au comité du personnel de Pontcharra
- 8- Rénovation des déchèteries : validation des avants projets sommaires

Informations et questions diverses

1- Décision modificative au budget supplémentaire 2012

2012-032 (7.1)

Des mouvements de crédits du chapitre 011 vers le chapitre 66 sont réalisés : soit une diminution de crédits au 6248 ORD (transport de mâchefers) de 10200 €, 19800 € inscrits au budget supplémentaire 2012 et une augmentation de crédits au 66111 ORD (intérêts) de 10200 €.

Le comité syndical approuve la décision modificative à l'unanimité.

2- Budget primitif 2013

2012-033 (7.1)

Différentes hausses en dépenses de fonctionnement sont à prévoir, certaines exogènes au fonctionnement du SIBRECSA (augmentation de la TGAP et du coût de traitement des mâchefers) et d'autres liées aux projets d'investissements (études valorisation et déchèteries, analyseur, intérêts). Certains postes de dépenses ont glissé de l'annexe collecte sélective vers le budget général pour plus de cohérence.

Le président rappelle les projets ambitieux de rénovation des déchèteries qui ont été revus à la baisse ; néanmoins le nombre de bennes reste important.

- Un délégué pose une question sur la mission de Mr Rauber dans le cadre de sa mission AMO : Mr Rauber a une mission complète d'AMO, de la réalisation des consultations aux suivis/réceptions des travaux, ceci sur le modèle de mission que Mr Papet à l'époque de la rénovation des déchèteries de Pontcharra et de St Pierre d'Allevard avait réalisé.
- Une autre question est posée sur le mode d'estimation de l'augmentation du produit de la TEOM : l'augmentation de la TEOM est contenue au maximum, or les estimations des futurs taux de TEOM sont aussi fonction des bases d'imposition et du nombre de nouvelles constructions.
- Un autre délégué aurait souhaité que les taux du SIBRECSA soient composés d'autres critères que celui de la fréquence de collecte : le président rappelle le prochain séminaire de la communauté de communes Le Grésivaudan sur le financement des ordures ménagères où les taux sont très disparates et les critères également.

Le comité valide le principe d'augmentation de la TEOM et approuve le budget primitif 2013 à l'unanimité.

3- Tarifs 2013

2012-034 (7.2)

- o La redevance pour enlèvement des ordures ménagères en provenance des terrains de camping passe du forfait de 6,10 € par emplacement (TGAP incluse) à celui de 6,40 €. Cette redevance est appliquée aux terrains affectés aux gens du voyage.
- o Le prix de la tonne incinérée en provenance de professionnels ou de clients divers est maintenu à 125 € par tonne, TGAP en sus.
- o Le prix de la tonne incinérée en provenance des collectivités signataires de la charte CSA3D est fixé à 108.42 € hors TGAP.
- o Le prix de mise à disposition des composteurs est maintenu à 15 €/pièce (1 bioseau offert par composteur), celui des bioseaux à 3.50 €/pièce et celui des lombricomposteurs à 30 €/pièce.
- o Le prix des gobelets est maintenu à 0.24 €/pièce
- o Le pourcentage de remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) aux propriétaires qui ne peuvent être collectés selon le règlement est maintenu à 22.5 %.

L'ensemble des tarifs est approuvé par le comité.

4- Taux de TEOM

2012-035 (7.2)

Les taux seront ceux résultant du rapport entre le produit attendu rapporté au total des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et selon les coefficients de fréquences de collecte. A l'unanimité.

5- Ressources humaines : suppression de poste

2012-036 (4.1)

Dans le cadre de la procédure de création de poste voté au comité du 24 octobre 2012 (délibération 2012-022 (4.1)), et après avis favorable du comité technique paritaire du centre de gestion de l'Isère en date du 24/10/2012, le poste d'adjoint technique 2ème classe est supprimé. A l'unanimité.

6- Convention OCAD3E

2012-037(1.4)

Le SIBRECSA avait signé une convention avec OCAD3E (organisme coordonnateur) en date du 13/06/2007 et mis en place la collecte sélective des Déchets d'Equipements Électriques et Électroniques (DEEE). Cette convention conclue pour une durée de 6 ans arrivera à échéance au cours du 2ème trimestre 2013. Il est proposé de la renouveler avec prise d'effet au 1er avril 2013 sur la base de la convention type actuellement en vigueur. Cette convention a une durée de 6 ans et diffère de la précédente sur les points suivants:

- Le barème des soutiens est désormais publié au journal officiel et comprend deux nouveaux soutiens, celui à la communication événementielle et celui à la protection du gisement.
- C'est OCAD3E qui désigne l'éco-organisme référent du syndicat (ERP European Recycling Platform).
- Le syndicat s'engage à mettre à disposition de l'éco-organisme l'intégralité des tonnages DEEE remis par les usagers, afin qu'ils soient collectés, dépollués et traités par la filière DEEE, conformément à la réglementation.
- Un nouveau point de collecte peut être éligible au soutien de protection du gisement après réalisation d'un diagnostic.
- Les mécanismes d'équilibrages fins et structurels liés à l'éco-organisme référent sont intégrés à la convention, ils permettent de réajuster la gestion des tonnages de DEEE gérés par les différents éco-organismes de la filière.
- Les modalités de recours aux acteurs du réemploi (cas des recycleries par exemple) sont explicitées ; ces tonnages prélevés en vue du réemploi doivent faire l'objet d'une déclaration trimestrielle.
- la prise d'effet de la convention est fixée au premier jour du trimestre civil suivant la signature.

Le comité syndical approuve et autorise le président à signer la convention, à l'unanimité.

7- Subventions

7.1- Demandes de subventions

2012-038 (7.5)

Le comité syndical demande les subventions qui peuvent être obtenues de l'Etat, ou de ses établissements publics comme l'ADEME, de la Région, des Départements, les partenaires privés sur les actions d'acquisitions, travaux, de communication du syndicat et autorise le président à faire les démarches en conséquence et à signer les documents s'y rapportant. A l'unanimité.

7.2- Subvention au comité du personnel de Pontcharra

2012- 039 (7.5)

La dépense de 450 € inscrite au budget est approuvée par le comité syndical.

8- Rénovation des déchèteries : validation des avants projets sommaires

2012-040 (3.5)

Les plans des avants projets sommaires sont joints, les estimations budgétaires restent à conforter.

Compte tenu des coûts, les travaux de rénovation de la déchèterie de Francin débuteront en 2013, puis ceux de Villard Sallet dans un second temps.

Le comité valide les avants projets sommaires à l'unanimité.

Le président revient sur la visite d'un stand Pollutec sur les déchèteries modulaires qui pourraient présenter une solution technique et financière intéressante dans le cadre de la rénovation. En effet, la mise en œuvre rapide et des coûts moins importants que prévus sont envisagés mais cette solution reste à conforter. Une information sur l'état d'avancement des projets sera transmise ultérieurement.

Dans le cas où, la solution de déchèterie modulaire serait retenue, les premiers projets de rénovation seraient repris en fonction de l'estimation des coûts, une variante dans les consultations est possible.

Informations et questions diverses

- Une augmentation de 10 tonnes de DEEE a été constatée pour le troisième trimestre 2012, le lien est fait avec la formation des gardiens de déchèteries qui sont désormais plus vigilants quant aux dépôts des chauffe-eaux électriques. En effet, cette sorte de DEEE est triée car les chauffe-eaux ne doivent pas être mis dans les bennes ferrailles.
- Le président informe les délégués de l'avancement de la procédure de dialogue compétitif dans le cadre du projet de valorisation énergétique à partir de l'UIOM. 5 candidatures ont été retenues et les premières propositions techniques arriveront le 14 janvier prochain. Le 29 janvier, le SIBRECSA a prévu une journée préparatoire au 1er dialogue du 31 janvier pour le groupe de travail concerné.
- Une question porte sur l'accès des communes aux déchèteries : l'accès est autorisé mais le président attend que les services soient raisonnables quant au volume de leurs apports.
- Une autre question concerne le mode de distribution du Trieur d'élite : le SIBRECSA interroge les communes sur leur propension à distribuer elle-même la brochure afin d'être le plus efficace possible, en effet, la distribution par les prestataires reste moins satisfaisante.
- Il est demandé de ne plus avoir de version papier du Trieur d'élite et de le diffuser par mail, et d'en avoir en version papier à disposition en mairie. La version papier reste une valeur sûre et le président propose néanmoins aux communes qui le souhaitent de tester la dématérialisation. Un courrier sera envoyé dans ce sens.

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : LE 2 MAI 2013 présence indispensable pour se positionner sur le choix du prestataire qui réalisera le projet de valorisation.

DIFFUSION : membres, présidents des communautés de communes, maires des communes du SIBRECSA, Trésorier, Sociétés Idex, Sibuet, 2 ex. en Préfecture, 1 ex. archive, 1 ex. pour l'affichage.